

Un œil vigilant contre la traite des réfugiés

UKRAINIENS Les craintes étaient grandes dès le début de la guerre et l'arrivée en Suisse romande de son lot de déplacés. Attentives au risque de voir des exilés tomber entre les mains de trafiquants, les structures d'entraide tirent un bilan positif de leur prévention

VINCENT NICOLET
@vinnicoret

Ils sont aujourd'hui plus de 5700 dans le canton de Vaud, 4300 à Genève, près de 1300 dans le canton de Neuchâtel, 2395 à Fribourg, plus de 500 dans le Jura et quelque 3125 à être arrivés en Valais. Ils font partie des 78 000 réfugiés ukrainiens arrivés en Suisse, une goutte d'eau parmi les 8 millions de déplacés ayant fui l'agression russe. En chemin aussi bien qu'à leur installation, leurs besoins de protection, de soutien financier et d'hébergement étaient autant de leviers par lesquels ces 17 320 personnes aujourd'hui en Suisse romande pouvaient être sujettes à l'exploitation ou au chantage de trafiquants.

Au printemps 2022, les organismes d'entraide et d'aide aux victimes alertaient quant aux risques encourus par cette population fragilisée par la guerre. Dès le début du conflit, plusieurs signaux venant notamment de la Pologne faisaient état des premières tentatives de «recrutement» de réfugiés dans des trafics d'êtres humains. En mai, Europol révélait un «nombre important» d'offres d'emploi suspectes ciblant des femmes ukrainiennes, dont certaines étaient décrites comme des «séances de photos» et ouvraient la porte à l'exploitation sexuelle.

Premiers ajustements

En Suisse romande, autorités et associations font très vite face aux premières arrivées – massives – de

réfugiés et doivent parer au plus pressé. A Genève, ce n'est qu'après environ trois mois et le fléchissement du nombre d'arrivées que des procédures de vérification sont entrées en force. Objectif: s'assurer par exemple que les réfugiés ne soient pas la cible d'une exploitation domestique, à travers des visites des logements, des rencontres avec les familles d'accueil et l'observation de certains critères de logement recommandés par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés.

«Sans un accompagnement, qui oserait se mettre en danger en dénonçant ses bourreaux?»

ANGELA ORITI, DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION ASTRÉE

«Nous remarquons assez vite si les intentions des accueillants ne sont pas adéquates», souligne Sophie Buchs, directrice de Caritas Genève, structure chargée de coordonner le placement des réfugiés ukrainiens au sein des familles d'accueil. Si aucun cas de traite d'être humain n'a été détecté par l'association au bout du Léman, quelques cas de déplacements d'une famille d'accueil à un autre logement ont été enregistrés.



Des réfugiés ukrainiens font la queue pour être enregistrés dans le centre d'asile de la ville. (ZÜRICH, 13 MARS 2022/MICHAEL BUKHOLZER/KEYSTONE)

«Cela arrive dans des situations de conflits, de violence, ou lorsque les attentes des deux côtés ne correspondent pas.» Les malentendus ont conduit à quelques ajustements, comme lorsque les accueillants cherchaient à bénéficier en contrepartie de l'aide d'un réfugié, ou vice-versa. «Au début, il est aussi apparu des cas où de riches réfugiés imaginaient que les familles d'accueil seraient «à leur service», mais c'est anecdotique», détaille Sophie Buchs. A Genève, 1800 Ukrainiens bénéficient de logements privés, dont 224 dans des familles d'accueil.

Un «grand nombre d'activités suspectes»

Un an après le début du conflit, le maillage entre autorités et associations semble donc porter ses fruits, selon la directrice de Caritas Genève. «Les suspicions de traite ou situations problématiques nous parviennent désormais presque exclusivement de réfugiés s'étant installés via leurs propres canaux et la bouche à l'oreille.» Entre l'aide financière octroyée par l'Hospice général, les cours de français proposés dans des centres de jour, et la sensibilisation sur le terrain, les informations remontent rapidement et

sont adressées au bon interlocuteur. A Genève, la Brigade de lutte contre la traite d'êtres humains et la prostitution illicite (BTLPI) était sur le qui-vive dès les printemps. «Nous avons constitué un groupe pour traiter les informations liées aux potentielles victimes parmi les réfugiés. Nous nous attendions à une avalanche de signalements, mais ça n'a pas été le cas», précise son chef de brigade *ad interim*. Depuis le début du conflit, les enquêteurs comptabilisent un peu plus d'une vingtaine de dossiers ayant nécessité des vérifications, dont sept pour des cas de suspicion de traite. «La majorité de ces signalements émanaient de citoyens inquiets ou d'ouï-dire, et ont donné lieu à un travail d'enquête pour aboutir à des «levées de doutes» de notre part», rapportent les enquêteurs.

Fedpol ne commente pas davantage la situation suisse, si ce n'est en précisant que depuis le début de la guerre en Ukraine les corps de police cantonaux ont enquêté sur «un grand nombre d'indices d'activités suspectes». «Cela montre que la sensibilisation des partenaires et le mécanisme humain fonctionnent. Fedpol a eu connaissance de l'ouverture dans certains cantons de procédures

pénales pour soupçon de traite d'êtres humains, mais n'a été appelée à apporter son soutien dans aucun de ces cas», avancent les limiers fédéraux.

Dans le canton de Vaud, deux personnes fuyant le conflit ukrainien ont été identifiées comme victimes d'une exploitation à domicile au sein de leur famille d'accueil. «Nous les accompagnons actuellement», détaille Angela Oriti, directrice de l'association Astrée, et ces personnes réfléchissent aujourd'hui à déposer une plainte pénale. «La dénonciation des auteurs auprès de la justice reste toutefois rare, les poursuites judiciaires étant directement conditionnées à la protection dont les victimes peuvent bénéficier. «Sans un accompagnement, qui oserait se mettre en danger en dénonçant ses bourreaux?» illustre Angela Oriti.

La directrice relativise toutefois le peu de cas constatés à l'heure actuelle: «Pour ne prendre que la Suisse latine, seuls Genève et le canton de Vaud bénéficient d'un dispositif étendu comprenant des organisations spécialisées dans la détection des cas de traite d'êtres humains. Il est clair que dans d'autres cantons, peu ou aucun cas ne seront signalés, mais cela est

aussi dû au fait qu'aucune structure ne permet de les faire émerger», souligne-t-elle. Cette différence entre cantons engendre une inégalité de traitement pour les potentielles victimes. L'association Astrée suit actuellement près de 95 personnes, et ouvre chaque année une trentaine de nouveaux dossiers.

Pour les œuvres d'entraide, le permis S accordé par la Confédération a beaucoup compté pour protéger les personnes vulnérables. Bénéficier sans entraves administratives d'une aide financière et d'un logement a retiré des prises de chantage pour de potentiels trafiquants. Du côté de la prostitution, les différentes réglementations entourant le permis S entre cantons peuvent toutefois fragiliser les travailleurs et travailleuses du sexe. Zurich interdit par exemple cette pratique aux réfugiés ukrainiens, tout comme Obwald et les Grisons, alors qu'elle est autorisée à Genève. «Des réglementations restrictives dans ce domaine risquent d'isoler les travailleurs et travailleuses du sexe et de compliquer l'accès aux prestations d'aide. Ceci est valable pour toute personne, indépendamment de son titre de séjour», fait valoir Angela Oriti. ■

Elisabeth Baume-Schneider, une médiatrice disputée

NÉGOCIATIONS La majorité du Conseil du Jura bernois s'interroge sur la capacité de la ministre à superviser le transfert de Moutier. De quoi faire bondir la minorité autonomiste de ce parlement régional

ALEXANDRE STEINER
@alexanstein

En accédant à la tête du Département fédéral de la justice, Elisabeth Baume-Schneider a hérité du rôle de médiatrice dans le délicat transfert de la commune de Moutier dans le Jura. Si les gouvernements bernois et jurassien ont rapidement accordé leur confiance à l'ancienne ministre jurassienne pour mener ce travail avec impartialité, ce n'est pas le cas du Conseil du Jura bernois (CJB), entité politique qui défend les intérêts de la région.

Sa majorité a adopté mercredi une résolution sur proposition du groupe UDC-UDF. Elle relève que la supervision d'Elisabeth Baume-Schneider soulève «certains questionnements en regard de son engagement politique passé dans la

Question jurassienne» et considère que «les principes généraux d'impartialité, de réserve et d'objectivité ne peuvent pas être totalement garantis dans ce processus sensible de négociation». Ces dernières semaines, différents partis du Jura bernois et mouvements pro-bernois avaient déjà exprimé des craintes similaires.

Pourquoi le CJB a-t-il décidé de prendre cette position qui tranche avec celle du conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg, lui-même agrarien, Jurassien bernois, et résolument antiséparatiste? Dans un dossier où chaque mot peut ranimer des braises, le président de l'institution, Cyprien Louis (Les Vert-e-s), répond avec prudence: «Il ne s'agit pas d'attaquer la nomination d'Elisabeth Baume-Schneider, mais de faire remonter un ressenti assez large de la population du Jura bernois. Notre but est de rappeler qu'elle a un passé militant et que la Confédération doit être attentive à nos préoccupations. La situation est relativement apaisée depuis quelques mois et il n'est pas question de jeter de l'huile sur le feu.»

Trop tard, à en croire le groupe Socialiste Centre du CJB – minoritaire et composé principalement d'élus autonomistes – qui n'a guère goûté cette décision. «C'est particulièrement attristant de préjuger qu'une conseillère fédérale pourrait manquer à ses obligations alors qu'elle n'a même pas commenté son travail», s'emporte Peter Gasser. Elisabeth Baume-Schneider a été élue démocratiquement et ne représente plus son canton. Pour le socialiste, la résolution adoptée est clairement une attaque personnelle: «Dire le contraire est faux cul comme pas permis. L'UDC instrumentalise le CJB pour faire passer ses messages et nous ne pouvons pas laisser passer.»

Mars sera un mois chahuté

Ce que le président de l'UDC du Jura bernois, Patrick Tobler, conteste avec véhémence: «La minorité qui nous attaque est la même qui cherche à instrumentaliser la moindre décision et crie sans cesse au loup.» Passé cette réponse du berger à la bergère, l'agrarien affirme que le CJB ne joue pas sur les mots. «Si vraiment nous avions voulu attaquer la conseillère fédérale, nous aurions demandé au canton de Berne qu'il s'oppose à ce qu'elle mène la médiation. Mais cela n'aurait fait que retarder le transfert de Moutier, que tout le monde souhaite voir achevé rapidement pour pouvoir passer à autre chose. Cela ne doit toutefois pas nous empêcher d'émettre

«Il ne s'agit pas d'attaquer la nomination de la conseillère fédérale, mais de faire remonter un ressenti assez large de la population»

CYPRIN LUIS, PRÉSIDENT (LES VERT-E-S) DU CONSEIL DU JURA BERNOIS